



## Syndicat mixte de gestion des nappes de la Crau

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°08/24

**Objet de la délibération : Délibération portant suppression au tableau des effectifs d'un poste d'ingénieur territorial à temps complet et d'un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet**

L'an deux mille vingt-quatre  
et le dix-neuf juillet  
le Comité Syndical du Syndicat mixte  
de gestion des nappes de la Crau  
régulièrement convoqué s'est réuni,  
en nombre prescrit par la loi  
sous la présidence de Mme Céline TRAMONTIN

#### Étaient présents :

➤ Membres à voix délibérative :

Mme Marylène BONFILLON, Mme Aline CIANFARANI, M. Jean-Pierre FRICKER, M. Aurélien GEAY, M. Patrick GRIMALDI, M. Daniel HIGLI, M. Michel PERONNET, M. Frédéric SABATIER, Mme Marie-France SOURD, Mme Céline TRAMONTIN, M. Philippe TROUSSIER, M Yves WIGT.

➤ Procurations :

de Monsieur Didier KHELFA à Madame Marylène BONFILLON  
de Monsieur André MANELLI à Monsieur Jean-Pierre FRICKER  
de Monsieur Lionel ESCOFFIER à Mme Marie-France SOURD  
de Monsieur Gérard QUAIX à Monsieur Michel PERONNET  
de Monsieur Pierre RAVIOL à Monsieur Daniel HIGLI  
de Monsieur Didier REAULT à Madame Céline TRAMONTIN  
de Madame ORIOL à Monsieur Frédéric SABATIER

➤ Membres à voix consultative :

M. Jean-Louis PLAZY  
M. Jean-Christophe TRAPY

Membres à voix délibérative en exercice : 31  
Membres à voix délibérative présents : 12  
Procurations : 7  
Membres à voix délibérative (présents + procurations) : 19

**Secrétaire de séance :** Monsieur Michel PERONNET

**Rapporteur :** Mme Céline TRAMONTIN

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** le code général de la Fonction Publique et notamment l'article L. 313-1, et L.542-1 à L.542-5, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Il appartient donc au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services, mais également de supprimer les emplois dont le maintien n'est plus indispensable au regard des besoins du service public.

**VU** l'avis favorable du Comité Social Territorial (CST) du Centre de Gestion des Bouches-du-Rhône en date du 11 juin 2024,

**Considérant** la nécessité de supprimer l'emploi d'ingénieur territorial « chargé de mission gestion et animation du syndicat » (délibération N°04/06 du 12 mai 2006) suite à un changement de grade de l'agent fonctionnaire en poste, en raison de la création d'un emploi d'ingénieur territorial principal « directeur général » (délibération N°08/22 du 17 juin 2022),

**Considérant** la vacance de ce poste depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022,

**Considérant** la nécessité de supprimer l'emploi d'adjoint administratif principal territorial de 2<sup>ème</sup> classe « gestionnaire administratif et financier » (délibération N°20/20 du 03 décembre 2020) suite à un changement de grade de l'agent fonctionnaire en poste, en raison de la création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe « responsable administratif et financier » (délibération N°08/22 du 17 juin 2022),

**Considérant** la vacance de ce poste depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2022,

### Le Comité :

**OUI** l'exposé de Madame la Présidente,

**APRES** en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE** des membres présents,

**SUPPRIME** l'emploi d'ingénieur territorial « chargé de mission gestion et animation du syndicat »,

**SUPPRIME** l'emploi d'adjoint administratif principal territorial de 2<sup>ème</sup> classe « gestionnaire administratif et financier »,

**MODIFIE** le tableau des emplois en conséquence tel que présenté en annexe,

**AUTORISE** la Présidente à signer la délibération et les pièces à intervenir,

**AINSI** fait et délibéré à Istres, les an, mois et jour susdits.

**La Présidente du SYMCRAU,  
Céline TRAMONTIN**



*Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

## Annexe délibération N°08/24 :

Envoyé en préfecture le 23/07/2024

Reçu en préfecture le 23/07/2024

Publié le

ID : 013-200002087-20240719-0824-DE



TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS 2024 APRES SUPPRESSION DES POSTES					Postes occupés 2024	
Date et n° de délibération portant création ou modification de temps de travail	Grade	Cat.	Durée hebdo. Du poste	Mission pour information (les missions peuvent être modifiées pour une nouvelle affectation de l'emploi créé)	Statut (Stagiaire, titulaire, contractuel)	Temps de travail en %
N°08/23 du 16/06/2023 ( ex N°26/21 du 03/12/2021 N°07/17 du 21/03/2017)	Ingénieur	A	35H	Chargé de mission « ressource en eau - hydrogéologie »	Recrutement : profil non trouvé	
N°05/20 du 11/02/ 2020	Ingénieur	A	35H	Chargé de mission « Aménagement, ressources stratégiques et zones humides »	Contractuel	100%
N°05/20 du 11/02/2020	Ingénieur	A	35H	Chargée de mission « SAGE » (schéma d'aménagement de la gestion des eaux)	Contractuel	100% (Agent à temps partiel de droit 80%)
N°05/20 du 11/02/2020	Technicien	B	35H	Chargée de mission « CISEF » (communication, information, sensibilisation, éducation, formation)	Recrutement : profil non trouvé	
N°26/21 du 03/12/2021	Technicien	B	35H	Technicien territorial chargé du suivi et observatoire de la nappe	Contractuel	100%
N°08/22 du 17/06/2022	Ingénieur principal	A	35H	Ingénieur principal territorial « directeur général »	Fonctionnaire	100% (Agent à temps partiel sur autorisation 90%)
N°08/22 du 17/06/2022	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	35H	Responsable administratif et financier	Fonctionnaire	100%
N°07/24 du 19/07/2024	Attaché	A	35 H	Responsable de communication	A recruter	
TABLEAU DES EMPLOIS NON PERMANENTS 2024					Postes occupés 2024	
Date et n° de délibération portant création ou modification de temps de travail	Grade	Cat.	Durée hebdo. Du poste	Mission pour information (les missions peuvent être modifiées pour une nouvelle affectation de l'emploi créé)	Statut (Stagiaire, titulaire, contractuel)	Temps de travail en %
N°24/21 du 24/09/2021	Ingénieur	A	35H	Chargé de mission « Natura 2000 » emploi non permanent (contrat de projet jusqu'au 31/12/2024)	Contractuel	100%